

**Comité consultatif sur le site d’intérêt des îles de la côte Est**

**Résumé de la réunion**

Le 22 janvier 2019 – Sheet Harbour (Nouvelle-Écosse)

|  |
| --- |
| **Participants** |
| *Présents* |
| **ORGANISATION** |
| Environnement et Changement climatique Canada - Service canadien de la faune |
| Société pour la nature et les parcs du Canada |
| Eastern Shore Fishermen’s Protective Association (ESFPA) |
| M’ikmaw Conservation Group/ KMKNO |
| Assoc. of Eastern Shore Communities-Protecting Environment & Historical Access |
| Oceans North |
| Ministère des Affaires intergouvernementales de la Nouvelle-Écosse |
| Wild Islands Tourism Advancement Partnership |
| Université Dalhousie |
| Les Algues acadiennes Ltée |
| NS Seafood Alliance |
| Tangier Lobster |
| Musquodoboit Harbour & Area Chamber of Commerce |
| Sheet Harbour & Area Chamber of Commerce |
| NS Salmon Association |
| Municipalité régionale d’Halifax |
| Municipalité du district de St Mary’s |
| Eastern Shore Forest Watch Association |
| Association for the Preservation of the Eastern Shore |
| Eastern Shore Wildlife Association |
| Conseil des peuples autochtones des Maritimes |
| Pêches et Océans Canada - Division de la gestion côtière et des océans (DGCO) |
| Pêches et Océans Canada – Communications |
| Pêches et Océans Canada – Sciences |
| *Regrets* |
| **ORGANISATION** |
| Transports Canada |
| NS Federation of Anglers and Hunters |
| Aquaculture Association de la Nouvelle-Écosse |

*Note: Vingt-quatre observateurs ont également assisté à la réunion.*

|  |
| --- |
| ***Objectifs de la réunion*** |
| 1. Mettre au point le mandat.   2) Examiner les objectifs proposés pour une ZPM des îles de la côte Est (ICE).  3) Examiner l’ébauche d’évaluation des risques pour la pêche du homard.  4) Recevoir des conseils sur l’approche proposée pour répondre aux préoccupations concernant la zone de haute protection. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| ***Points à l’ordre du jour et notes de discussions correspondantes*** | | |
| 1. | **Mot d’ouverture et présentations**  **• Examen de l’ordre du jour et des objectifs de la réunion**  **• Mises à jour** | Wendy Williams  Tanya Koropatnick |
| **Points saillants/résultats :**  Wendy Williams (présidente) débute la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. Elle rappelle à tous que les ZPM font partie de la façon dont le Canada gère ses océans et qu’elles visent à compléter les mesures existantes de gestion des pêches et autres mesures de gestion des océans, et non à les remplacer. Les îles de la côte Est ont été choisies comme zone d’intérêt parce que le Ministère estimait qu’elles constitueraient une excellente ZPM. Cette zone est l’une des zones côtières les plus vierges de la région et les principales activités de pêche qui s’y déroulent sont à faible incidence et bien gérées. Pour cette raison, le Ministère est certain non seulement que les pêches traditionnelles aux engins fixes pourront coexister, mais qu’elles prospéreront si une future ZPM est établie dans cette région.  L’annonce de la désignation des îles de la côte Est comme site d’intérêt le 22 mars 2018 a marqué le lancement d’un processus. Pêches et Océans Canada reconnaît que ce processus n’est pas parfait et il est toujours ouvert aux suggestions en vue de l’améliorer. Cela dit, tout le monde est encouragé à être patient et à continuer de participer au processus jusqu’à ce que toutes les questions aient trouvé réponse; nous avons tous travaillé ensemble pour élaborer un projet de ZPM. À ce moment-là, vous pourrez décider si vous appuyez ce qui est proposé ou si vous vous y opposez. Pêches et Océans Canada reconnaît que la participation à ce Comité consultatif n’est pas perçue comme un appui à la ZPM proposée – il s’agit d’une occasion pour les membres du Comité d’échanger des idées, des préoccupations et des conseils sur la façon dont nous pourrions concevoir un site qui pourrait aider à protéger les caractéristiques naturelles particulières de la région tout en veillant à ce que les gens puissent continuer à découvrir et à apprécier la région.  L’une des plus grandes préoccupations exprimées au sujet du processus a été la date cible de 2020 pour la désignation d’une ZPM. En clair, le Ministère s’est engagé à prendre le temps nécessaire pour bien faire les choses et pour assurer un processus ouvert et transparent.  La voix de tous ceux présents autour de cette table est importante. Plus particulièrement, l’industrie de la pêche – tant commerciale qu’autochtone – a un enjeu important dans ce processus. En outre, la pêche est clairement l’épine dorsale des collectivités locales de la côte Est.  Wendy conclut son allocution d’ouverture en exprimant l’espoir que les discussions d’aujourd’hui contribueront à faire avancer le débat en abordant certaines des préoccupations non réglées, comme la zone de haute protection et le niveau de risque posé par la pêche du homard.  Tanya Koropatnick fait ensuite le point sur les travaux réalisés depuis la dernière réunion du Comité consultatif (voir l’exposé ci-joint).  **Discussion:**   * Un représentant a demandé de plus amples renseignements sur la Fishermen and Scientists Research Society (FSRS), une organisation dont Pêches et Océans Canada a retenu les services pour appuyer certaines des enquêtes menées par l’industrie dans le cadre du site d’intérêt. La FSRS est un organisme dont l’objectif est de créer et de maintenir des partenariats entre les pêcheurs et les scientifiques à l’appui de principes scientifiques solides et d’activités de pêche durables. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la FSRS et sur certains des projets auxquels ils participent en consultant leur site Web. * Il a été observé que la majorité des renseignements disponibles sur les sites d’intérêt proviennent de travaux impliquant l’industrie de la pêche. Il a été reconnu qu’à l’avenir, il est impératif de continuer à faire participer les pêcheurs aux activités de recherche et de surveillance dans la région. | |
| 2. | **Mettre au point le mandat** | Glen Herbert |
| **Points saillants/résultats :**  Glen Herbert amorce la discussion sur le mandat du Comité consultatif. Glen rappelle à tous que le mandat a fait l’objet de discussions lors de la première réunion du Comité consultatif et que les recommandations des membres ont été incorporées avant la remise en circulation du document. Ce fut l’occasion pour le Comité de discuter du mandat et de suggérer toute révision finale. Une question sur laquelle Pêches et Océans Canada voulait mettre l’accent était celle des critères d’adhésion. Le libellé actuel est fondé sur les mandats que le Ministère a établis pour d’autres comités semblables. Toutefois, le Ministère est ouvert aux suggestions visant à étoffer la section sur la structure et l’adhésion. Habituellement, un siège est fourni par intérêt/circonscription, mais une variation du nombre de sièges peut se produire après une évaluation fondée sur de nombreux facteurs, notamment la géographie, la diversité des connaissances et des intérêts, et la taille du secteur. Pour cette discussion, l’accent sera mis sur les principes directeurs plutôt que sur les individus.  **Discussion**:   * Un représentant recommande d’ajouter une note indiquant que le mandat a été élaboré en collaboration et que, puisqu’il a été décidé que le Comité consultatif resterait en place si une ZPM était désignée, la « gestion » devrait être ajoutée à la liste des sujets sur lesquels le Comité consultatif fournit des commentaires et des conseils. * Un représentant pose une question sur le rôle du Comité consultatif, étant donné qu’il n’est pas un organe décisionnel et qu’il n’est pas nécessaire d’obtenir le consensus des membres pour donner des conseils.   + Pêches et Océans Canada répond que le Comité consultatif s’efforcera de parvenir à un consensus dans la mesure du possible, mais qu’étant donné qu’il n’est pas toujours possible d’y parvenir, toutes les perspectives sont consignées et prises en compte lors de l’élaboration des avis. Le Comité consultatif a pour but de fournir le plus large éventail possible d’intérêts et d’expertise. Pêches et Océans Canada a également rappelé à tout le monde que le Comité consultatif est le principal mécanisme de formulation des recommandations dans le cadre de ce processus, mais qu’il n’est pas le seul outil (p. ex. tables de consultation des Premières nations et des provinces, groupes de travail, journées portes ouvertes publiques, etc.).   + Un représentant rappelle aux membres que, bien que Pêches et Océans Canada dirige le processus, le travail du Comité consultatif consiste à créer en collaboration une proposition de ZPM dans ce domaine.   + Pêches et Océans Canada devra, en fin de compte, compiler tous les avis dans une recommandation à l’intention du ministre, mais cela se fera de la façon la plus collaborative et la plus transparente possible. * Une préoccupation est soulevée au sujet de la souplesse de la composition et du processus, en particulier la nécessité d’une plus grande certitude quant à ce qui a été convenu et au fait que cela ne changera pas pour des raisons politiques ou en cas de changement de la composition. En outre, une personne observe que le cadre juridique est très important pour éviter que des changements se produisent « sur un coup de tête ». * Pêches et Océans Canada a expliqué qu’une fois qu’une ZPM est en place, toute modification au règlement nécessitera de vastes consultations avec le Comité consultatif et d’autres intervenants. Il n’est pas facile ou rapide d’apporter un changement à la réglementation. Les dispositions réglementaires assurent la certitude et l’uniformité. * Il est recommandé de remplacer « cueilleuses de plantes marines » par « industrie des plantes marines ». * Il est recommandé qu’un acheteur/transformateur local obtienne un siège au Comité consultatif.   + Une discussion s’ensuit sur le rôle de la NS Seafood Alliance, qui représente tous les acheteurs/transformateurs de produits de la mer de la côte Est; on souligne qu’au sein de cette association, il y a des entreprises ayant des perspectives et des intérêts différents. Ce secteur joue un rôle important dans la collectivité locale en termes d’infrastructures et d’emplois; ainsi, le siège est attribué à une personne de la localité pour s’assurer que les perspectives et les commentaires locaux sont communiqués. Le représentant de la Seafood Alliance s’est engagé à travailler avec ses membres pour s’assurer qu’un acheteur local est à la table. Il assurera le suivi de cet avis auprès de Pêches et Océans Canada.   + Pêches et Océans Canada a expliqué que, dans la mesure du possible, les intérêts locaux sont favorisés, mais étant donné qu’il est important d’avoir un éventail d’intérêts, de perspectives, d’expertise et de connaissances à la table, il est également nécessaire que les organisations et secteurs non locaux participent. De plus, certains aspects de l’intérêt public ont une portée régionale, nationale et internationale. À l’avenir, Pêches et Océans Canada continuera de s’efforcer d’assurer un équilibre et de veiller à ce que les intérêts locaux continuent d’avoir une voix forte. * Il est recommandé d’ajouter un siège pour les jeunes au Comité consultatif afin d’avoir une perspective prospective des désirs et des besoins de la collectivité locale pour son avenir. Une autre suggestion est de faire participer les enseignants/élèves locaux à la discussion. Il est déterminé que l’Institut international de l’océan serait une bonne ressource pour approfondir cette idée. * Il est recommandé d’intégrer d’autres industries maritimes au Comité consultatif.   + Cette recommandation donne lieu à une discussion sur les industries particulières qui seraient incluses, sur la question de savoir si elles auraient des organisations/associations et si elles souhaiteraient s’engager à faire partie du Comité consultatif. On souligne que ce secteur serait davantage intéressé par les considérations socioéconomiques relatives à une ZPM potentielle. Les membres du Comité sont encouragés à participer aux prochaines occasions liées à l’étude socioéconomique, y compris la détermination de la portée dans des industries comme les constructeurs de bateaux, etc. Les résultats de ce travail pourraient également constituer un bon point de départ pour mobiliser les intérêts de l’industrie au sens plus large dans la zone d’intérêt, peut-être dans le cadre d’une réunion ou d’un groupe de travail spécial.   **For Action**:   * Les membres du Comité consultatif fourniront par écrit à Leah McConney des recommandations précises sur le libellé du mandat. * Pêches et Océans Canada intégrera les suggestions et fera circuler le mandat aux membres aux fins d’examen final. * Pêches et Océans Canada travaillera en étroite collaboration avec le secteur de la transformation pour déterminer sa composition au sein du Comité consultatif. * Pêches et Océans Canada et les membres du Comité exploreront les options pour faire participer les organisations locales de jeunes et les écoles secondaires à la discussion sur les sites d’intérêt. | |
| 3. | **Objectifs proposés pour une ZPM des îles de la côte Est (ICE)** | Marty King |
| **Points saillants/résultats :**  Marty King présente une ébauche d’objectifs généraux pour la ZPM potentielle. Ces objectifs ont été initialement créés à l’automne 2018 et ont été communiqués lors de la réunion d’octobre du groupe de travail de l’ESFPA, et des journées portes ouvertes publiques, et ils ont été inclus dans la mise à jour de décembre de la liste de diffusion électronique. Bien que cette première ébauche ait été proposée par Pêches et Océans Canada, les objectifs de la future ZPM devraient être élaborés en collaboration; par conséquent, Pêches et Océans Canada sollicite les commentaires du Comité. Les objectifs 1 et 2 sont des formulations standard utilisées dans d’autres ZPM. L’objectif 3 a été élaboré pour refléter l’importance des pêches traditionnelles aux engins fixes et la nécessité de protéger et de soutenir ces pêches dans le cadre de la conception et de la gestion d’une ZPM. L’objectif 4 souligne l’importance de l’océan pour les collectivités locales et la nécessité de préserver ce lien avec la mer. L’objectif 5 renforce les possibilités qu’offre une ZPM à l’industrie, à la science, à la collectivité et au gouvernement de collaborer en vue de mieux comprendre et de mieux gérer les ressources locales et l’écosystème.  **Discussion**:   * Dans l’ensemble, les représentants ont appuyé l’ébauche des objectifs. Voici certaines des recommandations précises :   + Réorganiser les objectifs pour mettre davantage l’accent sur les pêches et les collectivités locales.   + Inclure la « résilience » dans l’objectif 1.   + Mettre davantage l’accent sur la nature collaborative de la protection de la zone.   + Ajout d’un objectif axé sur la perspective Mi’kmaq.   + Ajout d’un objectif axé sur la mise en valeur du potentiel économique non lié à la pêche de la zone.   + Inclure un libellé concernant la résilience des collectivités locales (côtières) et l’aide à la croissance de l’économie locale.   + Inclure la protection du milieu marin en général et des ressources non biologiques dans la zone. * Pêches et Océans Canada demande au Comité quelle est la meilleure façon de poursuivre cette discussion et comment les membres aimeraient que la discussion sur les objectifs potentiels du site se poursuive (p. ex. Pêches et Océans Canada rédige et distribue des ébauches pour obtenir une rétroaction, fait appel à un animateur et rédige une ébauche en collaboration, crée un groupe de travail, etc.) * Un représentant recommande l’élaboration d’un énoncé de vision plus large pour mettre en évidence les points communs entre les représentants, qui pourraient être mentionnés au cours de discussions difficiles. * Un membre demande une définition de l’expression « intégrité écologique ». * Un membre observe que les objectifs ne mentionnent qu’un seul sous-ensemble d’activités qui se déroulent dans les sites d’intérêt (p. ex. la pêche aux engins fixes), et il demande que les activités à exclure soient également indiquées. Il est rappelé aux membres que l’évaluation des risques est toujours en cours et que les résultats serviront à déterminer quelles activités sont compatibles et lesquelles devront être restreintes ou exclues. * Pêches et Océans Canada rappelle aux participants que les objectifs sont censés servir de guide général pour le résultat que l’on tente d’obtenir en mettant en place une ZPM. Bien que la ZPM puisse profiter à la côte Est de diverses façons, il est important de se rappeler que le but principal d’une ZPM est la conservation.   **Mesures à prendre :**   * Les membres du Comité consultatif doivent faire part de leurs suggestions de formulation précises à Leah McConney aux fins d’examen. * Pêches et Océans Canada distribuera de nouveau aux membres une liste mise à jour des objectifs provisoires pour examen et rétroaction. * Pêches et Océans Canada doit fournir des définitions de la terminologie pour s’assurer que tout le monde a une compréhension commune en matière de contribution à la réalisation des objectifs (p. ex. énoncé de vision, but, objectif, intégrité écologique, etc.). * Pêches et Océans Canada explorera l’intérêt des membres du Comité consultatif pour la création d’un groupe de travail ou convoquera une réunion spéciale pour élaborer un énoncé de vision pour la ZPM. | |
| 4. | **Évaluation des risques** | Leah McConney |
| **Points saillants/résultats :**  Leah McConney présente brièvement la méthode d’évaluation des risques et les résultats provisoires de l’évaluation de la pêche du homard au casier, puis les représentants du Comité consultatif ont l’occasion de donner leur avis sur le rapport provisoire.  **Discussion**:   * Un représentant demande comment l’évaluation des risques a été réalisée et avec quelles personnes on s’est entretenu lors de la rédaction de l’évaluation. Pêches et Océans Canada explique que l’évaluation était principalement axée sur la documentation publiée et les examinateurs experts, y compris la Gestion des ressources et le secteur des Sciences de Pêches et Océans Canada. On sollicite la participation de l’ESFPA à l’évaluation des risques, mais celle-ci informe Pêches et Océans Canada qu’elle ne souhaite pas y contribuer. Le rapport est encore à l’état d’ébauche, et Pêches et Océans Canada serait heureux de collaborer avec l’industrie de la pêche à l’évaluation des risques. Une des idées proposées consisterait à utiliser le groupe de travail de l’ESFPA pour permettre à Pêches et Océans Canada de recevoir des commentaires sur la détermination de la portée des pêches à évaluer et pour examiner les résultats préliminaires. Les représentants de l’ESFPA déclarent qu’ils vont discuter de cette suggestion avec leurs membres. On fait remarquer que l’Association attend toujours la réponse du ministre à une lettre envoyée à la fin octobre. Cette réponse pourrait aider les membres à décider des prochaines étapes de leur participation relativement au site d’intérêt. * Un représentant remet en question le processus d’examen par les pairs de l’ébauche du document et demande que les commentaires des experts examinateurs soient rendus publics. Pêches et Océans Canada répond que les commentaires des experts sont itératifs et qu’il serait difficile de les compiler pour les communiquer publiquement, mais qu’il va envisager des options en vue de rendre ce processus aussi transparent que possible. * Une discussion se tient à propos du tourisme. Des préoccupations sont exprimées au sujet des impacts environnementaux potentiels associés au tourisme, et l’on craint que l’accès local soit restreint uniquement pour attirer les touristes qui ne respectent pas la région. Pêches et Océans Canada explique que pour l’évaluation des risques liés au site d’intérêt des îles de la côte Est, les activités maritimes associées au tourisme sont évaluées dans le cadre de la section du transport maritime. Il est souligné également que dans les ZPM existantes, les activités touristiques commerciales dans le milieu marin sont assujetties à un processus d’approbation des activités, qui comprend un examen et la participation du Comité consultatif. Un modèle semblable pourrait également fonctionner pour une future ZPM des îles de la côte Est, mais cela ne s’appliquerait pas aux activités touristiques terrestres. * Un représentant s’enquiert de la permanence des règlements sur les ZPM et demande si les évaluations des risques sont effectuées selon un calendrier établi étant donné que les utilisations et les activités humaines changent. Il est expliqué que cette évaluation des risques est effectuée aux fins de la conception du site et qu’une fois qu’un site est établi, l’évaluation des risques continue de faire partie de la gestion du site (p. ex. les activités qui sont examinées dans le cadre du processus d’approbation des activités sont assujetties à une évaluation des risques; les pêches sont assujetties à une gestion adaptée dans le cadre des pêches durables, etc.). * Plusieurs représentants ont souligné l’importance pour Pêches et Océans Canada de travailler en collaboration avec les utilisateurs locaux de la ressource à l’évaluation des risques. La nécessité de travailler ensemble dans un esprit de collaboration est également soulignée comme une composante essentielle d’un Comité consultatif fonctionnel. Un représentant exprime de la confusion au sujet des raisons pour lesquelles l’ESFPA ne fournira pas à Pêches et Océans Canada des renseignements qui l’aideraient à s’assurer qu’une évaluation juste et exacte est effectuée. En réponse, l’ESFPA explique qu’il existe une méfiance à l’égard du gouvernement en raison des utilisations abusives passées de l’information appartenant à l’industrie. * Il est suggéré d’inclure les eaux usées comme pression pour les navires non motorisés, car tous les voiliers n’ont pas de réservoir-vivier..   **Mesures à prendre :**   * Pêches et Océans Canada explorera les options concernant le processus d’examen par les pairs pour l’évaluation des risques. * Des représentants de l’ESFPA discuteront avec leurs membres de la façon dont ils aimeraient travailler avec Pêches et Océans Canada à l’évaluation des risques. | |
| 5. | **Discussion sur la zone de haute protection** | Tanya Koropatnick |
| **Points saillants/résultats :**  Tanya Koropatnick commence par donner un aperçu des messages diffusés à ce jour sur les considérations relatives à l’inclusion d’une zone de haute protection (c.-à-d. des zones sans prélèvement ni extraction commerciale) dans la conception de la ZPM, ainsi que les commentaires reçus à ce jour sur ce sujet dans le cadre de consultations avec le secteur des pêches et la collectivité élargie. Compte tenu du niveau des préoccupations soulevées, de la faible incidence des pêches traditionnelles à engins fixes dans cette zone et des résultats provisoires de l’évaluation des risques liés au homard, Pêches et Océans Canada est convaincu qu’une ZPM pour les îles de la côte Est peut être efficace sans une zone de haute protection. Pêches et Océans Canada est donc disposé à supprimer ce type de zone pour la conception d’une future ZPM dans cette zone. Pêches et Océans Canada a soulevé la question de la zone de haute protection auprès du groupe de travail de l’ESFPA, de la province de la Nouvelle-Écosse et des Premières nations, et il soumet maintenant le sujet à la table du Comité consultatif pour permettre au Comité de fournir des conseils à ce sujet, conformément à notre processus des zones d’intérêt.  **Discussion**:   * Tous les membres ont eu l’occasion de faire des commentaires. Il existe un appui unanime pour aller de l’avant sans inclure les zones de haute protection comme élément de conception potentiel du site. * Un représentant demande si cela signifie que toutes les activités pourront se poursuivre sans restriction dans une future ZPM. Pêches et Océans Canada précise que l’évaluation des risques nous aidera à déterminer les activités qui ne sont pas compatibles avec les objectifs de conservation et que les activités incompatibles devront encore être gérées, au moyen de restrictions ou d’exclusions, pour assurer la protection de la zone. La zone de haute protection est une considération de conception supplémentaire distincte des résultats de l’évaluation des risques. * Un autre représentant a souligné les coûts de fermeture d’une zone et qu’il existe d’autres mécanismes en vertu de la *Loi sur les pêches* qui pourraient être utilisés pour des fermetures au besoin dans l’avenir. * Un représentant de l’industrie de la pêche explique la nature territoriale de la pêche côtière du homard et la façon dont ce déplacement entraînerait un déplacement des efforts et des conflits sur l’eau. Il est observé qu’une « zone de non-prélèvement » serait « un sanctuaire pour les braconniers ». * Plusieurs représentants observent que la pêche du homard est l’activité extractive la plus importante et la plus répandue dans la région. Avec les mesures de gestion de la pêche existantes et la courte saison de pêche, il est possible d’atteindre un niveau de protection très élevé dans une future ZPM des îles de la côte Est sans affecter cette pêche. * Des préoccupations sont soulevées au sujet de l’obligation de se conformer aux normes internationales (p. ex. UICN) en matière de conception des ZPM. En réponse, on explique que les lignes directrices internationales pour la conception des ZPM comprennent une gamme de stratégies de conception, y compris les ZPM, qui comportent des mesures de protection strictes sans extraction commerciale des ressources, et les ZPM qui permettent une variété d’utilisations durables et à faible incidence des ressources. Ces normes sont conformes à ce qui est envisagé pour la ZPM des îles de la côte Est. Un autre représentant conseille à tous les participants de rester concentrés sur ce qui est le mieux pour la région locale, y compris l’environnement et les collectivités de la côte Est, et de cesser de se préoccuper autant des influences internationales. * Un représentant se dit préoccupé par le fait que même si les zones de haute protection ne font pas partie de la conception actuelle, des changements pourraient être apportés ultérieurement. Pêches et Océans Canada explique que même si des changements aux ZPM existantes peuvent survenir, ils sont rares et devraient être bien justifiés. Le processus visant à apporter une telle modification à un règlement sur les ZPM est long et comprendrait de vastes consultations.   **Mesures à prendre :**   * Le personnel de Pêches et Océans Canada fera rapport à la haute direction sur les délibérations de cette réunion. D’après les avis reçus, le Ministère indiquera que le processus se déroulera sans la zone de haute protection de la conception du site pour une future ZPM potentielle des îles de la côte Est. | |
| 6. | **Table ronde sur les points de vue des membres pour aider à orienter les prochaines étapes** | Tous les participants |
| **Points saillants/résultats :**  Deux sujets sont présentés aux membres du Comité consultatif pour guider la table ronde sur les points de vue des membres et pour appuyer l’élaboration de l’ordre du jour : 1) les prochaines étapes clés selon vous et 2) les préoccupations en suspens après les discussions tenues pendant la réunion.  **Discussion**:  Voici un résumé des propos des membres du Comité consultatif du cours de la discussion en table ronde :  **Prochaines étapes clés:**   * Terminer l’évaluation des risques (aussi participative et transparente que possible – y compris l’examen par les pairs). * Maintenir l’ouverture et la transparence (nécessité d’une communication et d’un engagement réguliers et fréquents) * Aborder le « pourquoi? » – mieux comprendre l’habitat, le réseau trophique, plus de preuves, la recherche * Vision, objectifs, buts – étudier la facilitation avec les membres intéressés – qu’avons-nous en commun? Chercher des exemples ailleurs * Présentations des membres sur des sujets d’intérêt * Les résultats de l’étude socioéconomique seront communiqués et discutés par l’intermédiaire d’un engagement communautaire ciblé * Sensibilisation accrue du public (y compris l’utilisation des occasions de réseautage avec les membres); l’engagement communautaire est essentiel * Présentation sur l’évaluation des ressources géologiques * Veiller à ce que les sujets présentés au Comité consultatif soient également discutés à la table de consultation des Mi’kmaq de la Nouvelle-Écosse (c.-à-d. la KMKNO). * Nécessité de discuter du cadre juridique, de la *Loi sur les océans* et de la *Loi sur les pêches*, des dispositions réglementaires sur les ZPM 101 * L’ESFPA attend une réponse du Ministère relativement aux préoccupations exprimées * Nécessité de trouver des solutions créatives pour créer des liens avec le secteur de la pêche * Établir des sous-groupes de travail pour divers sujets d’intérêt * Mettre au point le mandat et résoudre les questions relatives aux membres * Évaluer l’augmentation du tourisme - avantages socioéconomiques, risques environnementaux * Fournir les procès-verbaux ou les résumés des réunions de Pêches et Océans Canada avec d’autres groupes * Demander aux membres de mettre à jour leurs points de vue écrits qui ont été fournis lors de la première réunion   **Préoccupations non réglées :**   * Incertitude quant aux avantages d’une ZPM par rapport aux mesures de gestion des pêches * Traitement équitable des industries marines * Comment résoudre le problème de la méfiance à l’égard du gouvernement * Comment poursuivre le processus en collaboration (participation) * Composition du Comité consultatif * Désaccord – nécessité de travailler ensemble * Viabilité de la collectivité, maintien de l’accès * Répercussions de l’augmentation du tourisme * Processus d’évaluation des risques * UICN vs ce qui fonctionne dans notre région (p. ex. toute garantie que Pêches et Océans Canada n’imposera pas une ZPM de catégorie 2 dans cette région)   En fin de compte, nous avons eu le temps de donner la parole aux observateurs pour leurs questions et commentaires.   * Un observateur demande à un membre du Comité : « Pourquoi une ZPM? » * Tanya répond que les îles de la côte Est ont été choisies en fonction de leur valeur de conservation et de leur faisabilité potentielle. Les priorités de conservation du site illustrent la valeur de conservation. La compatibilité de la majorité des activités existantes, la possibilité de tirer parti des mesures de protection terrestres existantes (p. ex. la zone de nature protégée provinciale et les efforts de conservation privés du NS Nature Trust), les investissements importants de la province et de la NS Salmon Association dans la conservation du saumon de l’Atlantique et la restauration de son habitat, l’intérêt actuel pour l’expansion du tourisme naturel sur la côte Est, les intérêts scientifiques et universitaires dans cette région, et la possibilité de collaboration et d’expansion des activités de recherche et de suivi existantes menées par l’industrie de la pêche. * Un autre observateur pose une série de questions, notamment pourquoi il fallait se précipiter pour terminer l’évaluation des risques et préciser si la zone de non-prélèvement s’applique à toutes les espèces et à tous les types d’engins. L’observateur réitère également une demande formulée plus tôt dans la journée, qui porte sur la communication des résumés des réunions des groupes de travail et des tables de consultation bilatérales de façon ouverte. * Pêches et Océans Canada répond que l’évaluation des risques demeure une priorité absolue afin de fournir plus de certitude sur les activités qui sont particulièrement préoccupantes du point de vue de la ZPM et qui peuvent donc être restreintes ou exclues du site. * Une zone de « non-prélèvement » n’est plus considérée comme un élément de conception pour ce site. Lorsqu’une zone de « non-prélèvement » fait partie d’une ZPM, elle s’applique à toutes les espèces et à tous les types d’engins. Mais, encore une fois, il n’y aura pas de zone d’interdiction de pêche dans une future ZPM des îles de la côte Est. * Un observateur demande si on peut ajouter une zone de non-prélèvement à un site après sa désignation.   + Pêches et Océans Canada explique qu’il est possible d’apporter des changements à un règlement sur les ZPM, mais que ces changements sont extrêmement rares, qu’ils exigent des raisons impérieuses et qu’ils nécessiteraient une vaste consultation publique.   **Mesures à prendre :**   * Pêches et Océans Canada distribuera sous peu l’ébauche du rapport sommaire de la réunion, ainsi que les prochaines étapes prioritaires. * Avec d’autres groupes de travail et organismes consultatifs bilatéraux pour le site d’intérêt des îles de la côte Est, Pêches et Océans Canada discutera de la communication des résumés des réunions aux membres du Comité consultatif. | |